

ANALYSE-PAYS

# Éthiopie : situation en Oromia

Rapport thématique de l'analyse-pays OSAR

Berne, le 27 mai 2026



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Le conflit dans la région d'Oromia</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Situation sécuritaire</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Situation socio-économique</b> .....	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>Situation humanitaire</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Situation des droits humains</b> .....	<b>10</b>
6.1	Exécutions extra-judiciaires .....	12
6.2	Arrestations et détentions arbitraires.....	13
6.3	Enlèvements et disparitions forcées .....	14
6.4	Recrutement forcé.....	14
6.5	Violences basées sur le genre.....	15
6.6	Violations de la liberté d'expression .....	16
<b>7</b>	<b>Groupes à risque</b> .....	<b>17</b>
7.1	Personnes soupçonnées d'être membres de l'OLA .....	17
7.2	Personnes soupçonnées d'être membres de l'OLF .....	18
7.3	Personnes soupçonnées de soutenir les forces de sécurité du gouvernement	19
7.4	Les journalistes.....	20
7.5	Défenseur·e-s des droits humains et militant·e-s.....	20
7.6	Femmes et filles.....	21
<b>8</b>	<b>Annexe</b> .....	<b>21</b>

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

# 1 INTRODUCTION

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Quelle est la situation sécuritaire actuelle dans la région d'Oromia ?
2. Quelle est la situation socio-économique et humanitaire dans la région d'Oromia ?
3. Quels sont les principaux acteurs du conflit ?
4. Quelle est la situation des droits humains dans la région ?
5. Quels sont les profils à risque actuellement parmi les plus exposés face aux récents développements sécuritaires ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Éthiopie depuis plusieurs années.<sup>1</sup> Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

## 2 LE CONFLIT DANS LA RÉGION D'OROMIA

**Région la plus grande et la plus peuplée d'Éthiopie, l'Oromia compte environ 35 millions d'habitants, dont une large majorité sont Oromos. Beaucoup estiment être marginalisés dans le système fédéral.** Selon *Associated Press* (AP), la région d'Oromia est la plus grande région du pays. Les Oromos représentent environ 35 % de la population éthiopienne<sup>2</sup>. Le *Danish Immigration Service* (DIS) ajoute que les quelque 35 millions de personnes qui habitent la région vivent à plus de 90 % dans les zones rurales<sup>3</sup>. Il n'existe pas de données précises sur la distribution ethnique en Oromia. Sur la base du recensement éthiopien de 2007, les personnes se déclarant Oromos représentaient environ 88 % de la population régionale. Les Amharas suivaient avec environ 7 %<sup>4</sup>. Selon AP, malgré le fait que le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed soit lui-même originaire de l'Oromia, de nombreuses personnes oromos estiment qu'elles continuent

<sup>1</sup> [www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine](http://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine)

<sup>2</sup> Associated Press (AP), 'Executions, torture, abductions, rape': Ethiopia's hidden conflict, 2 février 2026: <https://apnews.com/article/ethiopia-oromia-autonomy-conflict-563190d9684ad484166171cca16365ca>

<sup>3</sup> Danish Immigration Service (DIS), Ethiopia - Security situation in Amhara, Oromia and Tigray regions and return, octobre 2024, p.39: <https://www.ecoi.net/en/file/local/2116704/coi-ffm-report-ethiopia-security-situation-october-2024.pdf>.

<sup>4</sup> Ethiopian Population Census Commission, The 2007 Population and Housing Census of Ethiopia: Statistical Report at Country Level, Addis Ababa, juillet 2010, p. 78–79: <https://catalog.ihnsn.org/index.php/catalog/3583>

aujourd'hui à être marginalisées dans le système fédéral éthiopien, qui attribue les ressources et les droits d'autonomie en fonction de l'appartenance ethnique<sup>5</sup>.

**En 2018, l'OLF a signé un accord de paix et a été légalisé, mais une faction dissidente a formé l'OLA et engagé une insurrection armée contre le gouvernement fédéral.** Selon le *Centre d'information sur les pays d'origine de Norvège* (Landinfo) et DIS, longtemps interdit et considéré comme une organisation terroriste, le *Front de libération oromo* (OLF) a signé, en 2018, un accord de paix avec le gouvernement, dans lequel ses dirigeants se sont engagés à déposer les armes. L'OLF a été retiré de la liste des organisations terroristes et est devenu un parti légalement enregistré<sup>6</sup>. DIS et *Landinfo* indiquent qu'une faction de l'OLF a toutefois refusé de déposer les armes, s'est scindée de l'OLF, et a choisi de poursuivre la lutte armée sous l'appellation de *l'Armée de libération oromo* (OLA). Dès octobre 2018, l'OLA a engagé une insurrection contre les autorités fédérales<sup>7</sup>. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, l'OLA réclame une plus grande autonomie pour l'ethnie oromo<sup>8</sup>.

**Le conflit en Oromia oppose l'OLA aux forces étatiques, mais implique en réalité une pluralité d'acteurs armés incluant des milices ethniques et des groupes civils.** Pour *Amnesty*, le conflit en Oromia relève d'un conflit armé non international opposant l'OLA aux forces étatiques éthiopiennes, dont l'armée nationale, la Force de police spéciale d'Oromia, la police d'Oromia et les milices locales<sup>9</sup>. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, des milices ethniques amharas présentes dans l'ouest de l'Oromia affrontent aussi l'OLA depuis novembre 2022, surtout dans les zones à forte population amhara<sup>10</sup>. La CGRS-CEDOCA et DIS soulignent que le conflit implique plus largement une pluralité d'acteurs armés, dont les forces gouvernementales, l'OLA et ses factions dissidentes, des milices oromos locales, des milices ethniques venues d'Amhara et de Benishangul-Gumuz, ainsi que des groupes civils armés composés d'agriculteurs et de jeunes locaux<sup>11</sup>.

**Deux rounds de négociations de paix en Tanzanie en 2023 ont échoué, entraînant à chaque fois une reprise des hostilités. Le conflit a causé des milliers de victimes et des millions de personnes déplacées.** Selon DIS, au printemps 2023, des négociations de paix ont été engagées entre les autorités fédérales et l'OLA en Tanzanie, mais se sont soldées par un échec. Cela a été suivi par une reprise des hostilités, le gouvernement lançant une nouvelle offensive en Oromia, provoquant une nette recrudescence

<sup>5</sup> AP, 2 février 2026, *op. cit.*

<sup>6</sup> Landinfo, Ethiopia Armed conflict and political opposition in Oromia, 24 février 2023, p.9. <https://landinfo.no/wp-content/uploads/2023/05/Landinfo-report-Ethiopia-Armed-conflict-and-political-opposition-in-Oromia-24022023.pdf> ; DIS, Ethiopia - Security situation in Amhara, Oromia and Tigray regions and return, octobre 2024, p.39.

<sup>7</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.* p. 10; DIS, octobre 2024, *op. cit.* p.39.

<sup>8</sup> Bertelsmann Stiftung, BTI 2026 Country Report - Ethiopia, 2026, p.4: [https://www.ecoi.net/en/file/local/2138367/country\\_report\\_2026\\_ETH.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2138367/country_report_2026_ETH.pdf).

<sup>9</sup> Amnesty International (AI), The State of the World's Human Rights, Ethiopia 2025, 21 avril 2026 : <https://www.ecoi.net/en/document/2139291.html>.

<sup>10</sup> Bertelsmann Stiftung, 2026, *op. cit.* p.6.

<sup>11</sup> Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS-CEDOCA), Ethiopie: Veiligheidssituatie in Oromia, 14 mai 2025, p.3: [https://www.ecoi.net/en/file/local/2125418/coi\\_focus\\_ethiopie\\_veiligheidssituatie\\_in\\_omomia\\_20250514.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2125418/coi_focus_ethiopie_veiligheidssituatie_in_omomia_20250514.pdf) ; DIS, Ethiopia - Security situation in Amhara, Oromia and Tigray regions and return, octobre 2024, p.28.

des violences dans la région. En novembre 2023, une deuxième série de pourparlers de paix a réuni l'OLA et le gouvernement éthiopien en Tanzanie. Si les violences ont nettement diminué pendant les négociations, leur échec a entraîné une reprise immédiate des hostilités. Parallèlement, les tensions entre les communautés oromos et amharas ont alimenté une recrudescence des attaques contre les populations civiles<sup>12</sup>. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, le conflit et les violences qui l'accompagnent ont causé des milliers de victimes et poussé des millions de personnes à fuir leurs foyers<sup>13</sup>.

**Légalisé en 2019 mais affaibli par des divisions internes, l'OLF a annoncé début 2026 sa participation aux élections législatives du 1er juin 2026.** Selon le *UK Home Office*, l'OLF a obtenu le statut de parti politique légal en novembre 2019, mais sa participation effective est demeurée limitée<sup>14</sup>. Selon *Freedom House*, à l'instar d'autres groupes d'opposition de la région, tels que le *Congrès fédéraliste oromo* (OFC), l'OLF a boycotté les élections législatives et régionales de juin et septembre 2021, invoquant des irrégularités électorales et des actes de harcèlement de la part du parti au pouvoir<sup>15</sup>. En 2023, *Landinfo* estimait que l'OLF était un parti affaibli, divisé et marqué par des luttes de pouvoir internes<sup>16</sup>. Selon le *UK Home Office*, début 2026, l'organisation a fait part de son intention de concourir aux élections législatives prévues le 1<sup>er</sup> juin 2026<sup>17</sup>. Selon le message envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par une *personne de contact* (*personne de contact C*<sup>18</sup>), ces élections susciteraient peu d'intérêt en Oromia, car la victoire du *Parti de la prospérité* (PP) du premier ministre Abiy Ahmed serait considérée comme acquise<sup>19</sup>.

### 3 SITUATION SÉCURITAIRE

**Les opérations gouvernementales en 2025 ont affaibli l'OLA et auraient permis le retour de nombreux déplacés, mais la situation reste instable et les violences contre les personnes civiles se poursuivent.** Selon la CGRS-CEDOCA, après un pic de violences en avril 2024, la situation s'est progressivement apaisée, avant d'être perturbée par des dissensions internes à l'OLA qui ont conduit, en septembre 2024, à la scission d'une faction menée par Sagni Nagasa. En décembre 2024, un accord de paix a été signé entre le gouvernement régional d'Oromia et cette faction dissidente. Depuis lors, les affrontements impliquant l'OLA ont diminué même si les attaques contre des personnes civiles perpétrées par divers groupes, y compris les forces gouvernementales,

<sup>12</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.40.

<sup>13</sup> Bertelsmann Stiftung, 2026, *op. cit.* p.4.

<sup>14</sup> UK Home Office, Country Policy and Information Note Ethiopia: Oromos, the Oromo Liberation Front and the Oromo Liberation Army, mars 2026, p.2: [https://www.ecoi.net/en/file/local/2138312/ETH\\_CPIN\\_Oromos\\_OLF\\_and\\_OLA.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2138312/ETH_CPIN_Oromos_OLF_and_OLA.pdf)

<sup>15</sup> Freedom House: Freedom in the World 2025 - Ethiopia, 2025: <https://www.ecoi.net/en/document/2129041.html>

<sup>16</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.10.

<sup>17</sup> UK Home Office, mars 2026, *op. cit.* p.2.

<sup>18</sup> La personne de contact C est un professeur d'université et spécialiste de la région d'Oromia.

<sup>19</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

se sont poursuivies<sup>20</sup>. Selon AP, l'OLA a été fragilisé par l'accord signé à la fin de l'année 2024 par le gouvernement avec l'un des hauts responsables du mouvement. En outre, les opérations menées par les forces gouvernementales en 2025 ont sensiblement réduit la puissance militaire de l'OLA. Le gouvernement indique que des centaines de milliers de personnes déplacées ont pu regagner leurs foyers. La situation reste néanmoins instable dans la région, où les populations civiles continuent de subir les conséquences des violences en cours<sup>21</sup>. Selon le message envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par une *personne de contact (personne de contact B<sup>22</sup>)*, l'accord de décembre 2024 a entraîné une réduction des affrontements, surtout dans le centre de l'Oromia. Toutefois, la paix reste fragile. Des violences persistent à l'ouest, où l'OLA mène désormais surtout une guérilla sporadique, tandis que la milice Fano attaque des personnes civiles et des forces de sécurité. Dans l'Arsi, au sud-est d'Addis-Abeba, des groupes armés ciblent des Amharas. Dans le centre de l'Oromia, les affrontements ont diminué, mais des groupes de vigilantes liés aux forces de sécurité continueraient de viser des personnes civiles pour des motifs économiques et politiques<sup>23</sup>. Selon l'*International Crisis Group (ICG)*, en 2026, les forces de sécurité fédérales demeurent déployées dans l'ensemble de la région d'Oromia. Malgré une fragmentation croissante de l'OLA, ses forces continuent de constituer une menace dans l'ouest, le centre et le sud de la région<sup>24</sup>. Selon le message envoyé à l'OSAR le 23 mai 2026 par une *personne de contact (personne de contact A<sup>25</sup>)*, toute la région continue d'être affectée par l'insécurité, mais c'est la zone occidentale de l'Oromia qui est la plus touchée<sup>26</sup>. Selon le message envoyé à l'OSAR par la *personne de contact C*, en 2026, des informations font toujours état d'attaques gouvernementales en Oromia, notamment des frappes de drones touchant des personnes civiles. La situation est également compliquée par la présence de différents acteurs armés, y compris des groupes criminels, qui continuent de s'en prendre à la population civile<sup>27</sup>.

**Depuis 2022, les violences en Oromia ont principalement touché les zones rurales, avec des foyers majeurs dans le Wollega, le Shewa du Nord et de l'Ouest, Guji, Borana, l'Arsi et les zones frontalières avec la région Amhara.** Selon la CGRS-CE-DOCA, l'OLA opère surtout dans les zones rurales d'Oromia, où il mène des actions de guérilla, notamment des attaques éclair contre les infrastructures gouvernementales<sup>28</sup>. DIS souligne que la situation sécuritaire varie fortement selon les zones. Les affrontements se sont intensifiés fin 2022 dans les Wollega, à Guji, Borana et dans certaines parties du Shewa occidental, tandis que les milices Fano ont accru leurs activités dans la zone frontalière entre Amhara et Oromia. Depuis 2023, les violences se sont déplacées. En 2024, la zone du Shewa du Nord a été la plus touchée, suivie notamment du

---

<sup>20</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.* p.3.

<sup>21</sup> AP, 2 février 2026, *op. cit.*

<sup>22</sup> La personne de contact B est un chercheur universitaire spécialisé en droits humains avec une grande expertise de la situation en Oromia.

<sup>23</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact B.

<sup>24</sup> International Crisis Group (ICG), Ethiopia, Eritrea and Tigray: A Powder Keg in the Horn of Africa, 18 février 2026, p.16: <https://www.ecoi.net/en/file/local/2137710/b210-ethiopia-eritrea-tigray.pdf>.

<sup>25</sup> La personne de contact A est un maître de conférences en droit et chercheur universitaire éthiopien.

<sup>26</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 23 mai 2026 par la personne de contact A.

<sup>27</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

<sup>28</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.* p.3.

Wollega de l'Est, du Shewa de l'Ouest, de l'Arsi, du Horo Guduru-Wollega et du Wollega de l'Ouest. Dans le woreda de Darra, les conflits impliquant l'OLA et le Fano se recourent, les forces gouvernementales affrontant séparément ces deux groupes, qui se combattent également entre eux<sup>29</sup>. D'après le *Centre pour la promotion des droits et de la démocratie* (CARD), une ONG éthiopienne citée par la CGRS-CEDOCA, Guji et Guji-Ouest constituent aussi des foyers majeurs de violence<sup>30</sup>. La *Bertelsmann Stiftung* confirme que, dans les zones de l'ouest de l'Oromia à forte population amhara, des milices amharas affrontent les militant·e·s de l'OLA<sup>31</sup>. Selon la *personne de contact C*, en 2026, l'OLA opère toujours dans les zones rurales de Wollega, dans différentes parties de la Shoa, en Arsi et en Hararghe, mais également dans les zones frontalières entre l'Arsi et le Bale<sup>32</sup>.

**Le conflit en Oromia se caractérise par des violences ciblant délibérément les personnes civiles, commises par l'ensemble des parties.** Selon la CGRS-CEDOCA, qui cite des chiffres d'ACLED, entre mars 2024 et fin février 2025, 780 incidents ont été recensés dans la région d'Oromia, dont la moitié était des affrontements armés, principalement entre l'armée et l'OLA. Durant cette période, 2 624 personnes ont été tuées, dont 738 personnes civiles. Près de 40 % des événements recensés par l'ACLED impliquent des violences ciblant des personnes civiles. Les trois acteurs les plus impliqués dans ces violences sont l'OLA, à l'origine de 87 incidents contre des personnes civiles, dont 57 attaques, 29 enlèvements et un cas de violence sexuelle, suivi de l'armée nationale éthiopienne (ENDF) avec 80 attaques et un incident de violence sexuelle, et enfin les milices Fano, responsables de 56 attaques et 9 enlèvements<sup>33</sup>. Pour la période janvier-juillet 2025, l'ACLED a recensé 268 incidents causant la mort de 480 personnes<sup>34</sup>.

## 4 SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

**Le conflit a provoqué un vide institutionnel en Oromia, paralysant l'administration, l'accès aux services essentiels et favorisant une économie de guerre corrompue.** Le conflit a créé un vide institutionnel dans plusieurs zones d'Oromia. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, les structures administratives de base y sont paralysées ou affaiblies, les fonctionnaires ont fui, l'État ne parvient plus à collecter les impôts ni à faire appliquer la loi, et l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé, l'électricité ou les communications et services bancaires, est fortement réduit ou interrompu<sup>35</sup>. D'autres

<sup>29</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.* p.40.

<sup>30</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.* p.25

<sup>31</sup> Bertelsmann Stiftung, 2026, *op. cit.*, p.6.

<sup>32</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

<sup>33</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.3.

<sup>34</sup> ACLED, Ethiopia, first quarter 2025: Update on incidents according to Armed Conflict Location & Event Data (ACLED), 7 août 2025: [https://www.ecoi.net/en/file/local/2129159/2025q1Ethiopia\\_en.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2129159/2025q1Ethiopia_en.pdf) ; ACLED, Ethiopia, second quarter 2025: Update on incidents according to Armed Conflict Location & Event Data (ACLED), 7 août 2025: [https://www.ecoi.net/en/file/local/2129199/2025q2Ethiopia\\_en.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2129199/2025q2Ethiopia_en.pdf).

<sup>35</sup> Bertelsmann Stiftung, 2026, *op. cit.*, p.8, 15.

sources indiquent que l'OLA n'a pas mis en place de structures de gouvernance stables et que l'insécurité a favorisé une économie de guerre marquée par l'extorsion, les pots-de-vin et la corruption<sup>36</sup>.

**Les habitant·e·s d'Oromia, notamment les agriculteurs, subissent des pressions financières et des contraintes militaires imposées par les autorités locales.** Selon la CGRS-CEDOCA, les habitants de l'Oromia, en particulier les agriculteurs et les fonctionnaires, témoignent d'une pression financière croissante liée aux sollicitations répétées des autorités locales pour financer des programmes de restauration scolaire et soutenir les milices locales. Refuser de s'y soumettre n'est pas sans risque. Le conflit frappe de plein fouet les agriculteurs et les éleveurs dont certains rapportent être obligés de suivre une formation militaire pour pouvoir accéder aux engrais et aux semences<sup>37</sup>.

## 5 SITUATION HUMANITAIRE

**En 2026, 19,3 millions d'Éthiopien·ne·s ont besoin d'aide humanitaire, dont 15 millions en situation d'insécurité alimentaire aiguë.** Selon l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), l'Éthiopie est confrontée à l'une des crises humanitaires les plus complexes d'Afrique, résultant de multiples conflits et chocs climatiques, et générant des besoins multisectoriels touchant la majorité des régions du pays. SIDA estime qu'en 2026, 19,3 millions de personnes en Éthiopie ont besoin d'une aide humanitaire, dont au moins 15 millions qui sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë<sup>38</sup>. Selon le *Programme alimentaire mondial* (WFP), malgré une croissance économique importante ces dernières années, les besoins humanitaires en Éthiopie restent très importants<sup>39</sup>.

**L'insécurité en Oromia, particulièrement dans les Wollegas, le Shewa et Guji, perturbe gravement l'accès humanitaire et aux services de base, malgré une légère amélioration sécuritaire.** Pour WFP, l'Oromia fait partie des régions éthiopiennes où les besoins humanitaires restent élevés, l'insécurité perturbant les moyens de subsistance et l'acheminement de l'aide<sup>40</sup>. SIDA indique que, malgré une amélioration sécuritaire, l'accès humanitaire demeure limité, surtout dans les Wollegas, le Shewa du Nord et Guji<sup>41</sup>. Selon DIS, les violences et la dégradation des infrastructures compromettent

<sup>36</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.27-28; Netherlands Ministry of Foreign Affairs (MFA), Algemeen Ambtsbericht Ethiopie, 31 janvier 2024, p.32: [https://www.ecoi.net/en/file/local/2103816/Algemeen\\_ambtsbericht\\_Ethiopie\\_januari\\_2024.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2103816/Algemeen_ambtsbericht_Ethiopie_januari_2024.pdf).

<sup>37</sup> Ibid., p.22.

<sup>38</sup> Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), Humanitarian Crisis Analysis 2026 - Ethiopia, 31 mars 2026: [https://cdn.sida.se/app/uploads/2026/04/22144231/Ethiopia-HCA-2026\\_March-2026-Short.pdf](https://cdn.sida.se/app/uploads/2026/04/22144231/Ethiopia-HCA-2026_March-2026-Short.pdf).

<sup>39</sup> World Food Programme (WFP), WFP Ethiopia; Country Brief, April 2026, 29 avril 2026: <https://reliefweb.int/attachments/f1029693-1923-464d-8b5f-576fac8180a3/WFP%20Ethiopia%20Country%20Brief%20April%202026.pdf>.

<sup>40</sup> WFP, 29 avril 2026, *op. cit.*

<sup>41</sup> SIDA, 31 mars 2026, *op. cit.*

l'accès aux services de base, tels que l'éducation, la santé et l'eau potable, tandis que l'aide alimentaire reste insuffisante en raison de l'insécurité et des contraintes logistiques<sup>42</sup>. La CGRS-CEDOCA confirme que les combats entravent la libre circulation et l'action humanitaire, en particulier dans les régions de Wollega, Shewa et Guji<sup>43</sup>.

**Le conflit en Oromia a gravement perturbé l'accès à l'éducation et aux soins, avec des millions d'enfants déscolarisés et des infrastructures médicales endommagées ou inaccessibles.** Le conflit a gravement affecté l'accès à l'éducation et aux soins. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, le secteur éducatif a été particulièrement touché, avec une baisse des inscriptions dans les zones de conflit<sup>44</sup>. La CGRS-CEDOCA rapporte qu'environ 730 écoles ont fermé dans les zones de conflit d'Oromia, privant quelque 210 000 élèves d'accès à l'éducation, tandis que l'ONU, citée par AP, signalait en janvier 2025 que 3,2 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés en Oromia<sup>45</sup>. Le secteur de la santé est également touché. La CGRS-CEDOCA et AP indiquent que des infrastructures médicales ont été pillées ou endommagées, et l'insécurité entrave l'acheminement de médicaments, notamment contre le paludisme<sup>46</sup>.

**Plus d'un million de personnes étaient déplacées en 2024, principalement en raison du conflit. Nouveaux déplacements enregistrés en 2026. Retours compliqués par l'insécurité.** Selon l'*Agence des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR), qui cite des chiffres de l'OIM datant d'août 2024, il y avait en mars 2026 quelque 749 534 personnes déplacées dans 729 sites accessibles de la région d'Oromia<sup>47</sup>. En juillet 2024, OCHA, cité par la CGRS-CEDOCA, avait indiqué que plus d'un million de personnes avaient été déplacées dans la région, dont 65 % en raison du conflit et 18 % en raison de la sécheresse<sup>48</sup>. Selon *Human Rights Watch* (HRW), en mai 2025, plus de 11 000 personnes ont été déplacées par des affrontements entre groupes armés dans les zones frontalières des régions d'Oromia et de Benishangul-Gumuz<sup>49</sup>. Selon le *Global Protection Cluster* (GPC), en 2026, les opérations militaires en cours en Oromia et les tensions entre communautés ont continué à générer des déplacements massifs de population et à peser lourdement sur les services publics<sup>50</sup>. Le PAM a rapporté, en avril 2026, qu'il procédait à la vérification et à l'enregistrement de 43 000 personnes déplacées par le conflit en Oromia<sup>51</sup>. Selon la *personne de contact A*, en mai 2026, près d'un million de personnes seraient toujours déplacées, notamment dans la partie occidentale de l'Oromia<sup>52</sup>. La

<sup>42</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.41-42.

<sup>43</sup> CGRS-CEDOCA, *op. cit.*, p.29.

<sup>44</sup> Bertelsmann Stiftung, 2026, *op. cit.* p.15.

<sup>45</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.28; AP, 2 février 2026, *op. cit.*.

<sup>46</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.28; AP, 2 février 2026, *op. cit.*.

<sup>47</sup> UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), Ethiopia; Refugees and Internally Displaced Persons; As of 31 March 2026, mai 2026: <https://data.unhcr.org/en/documents/download/122284>

<sup>48</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.3.

<sup>49</sup> HRW, 4 février 2026, *op. cit.*.

<sup>50</sup> Global Protection Cluster (GPC), Ethiopia: Protection Cluster National Strategy 2026 – 2028, 14 avril 2026, p.2 : [https://reliefweb.int/attachments/4846336d-24bb-4b10-b263-1a9164063c92/Ethiopia%20Protection%20Cluster%20Strategy%202026-2028\\_Final%20Version.pdf](https://reliefweb.int/attachments/4846336d-24bb-4b10-b263-1a9164063c92/Ethiopia%20Protection%20Cluster%20Strategy%202026-2028_Final%20Version.pdf).

<sup>51</sup> WFP, 29 avril 2026, *op. cit.*

<sup>52</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 23 mai 2026 par la personne de contact A.

*personne de contact B*, suggère que des personnes déplacées ne seraient pas incluses dans le chiffre officiel, notamment celles qui fuient la répression ou refusent des retours forcés vers des zones instables, en particulier depuis les zones de Wellega vers Sheger/Burayu<sup>53</sup>. Pour la *personne de contact C*, la récente baisse des activités armées a peut-être favorisé le retour des populations, mais aucune information fiable ne permet de le confirmer. Le gouvernement ne veut pas que ce nombre semble élevé et plus une personne reste déplacée longtemps, moins elle a de chances d'être comptabilisée comme personne déplacée<sup>54</sup>.

## 6 SITUATION DES DROITS HUMAINS

**La population civile en Oromia est prise en étau entre forces gouvernementales et groupes armés, subissant de graves violations des droits humains commises par les deux parties au conflit.** Selon DIS, le *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme* (HCDH) a conclu à l'existence de violations graves et massives des droits humains en Éthiopie en 2023. En Oromia, le conflit se caractérise par une multiplicité d'acteurs armés étatiques et non étatiques impliqués dans des crimes, des attaques contre des personnes civiles, des responsables et des fonctionnaires, ainsi que par des actes de vengeance et de représailles<sup>55</sup>. Selon la CGRS-CEDOCA, la population civile est prise en étau entre les groupes rebelles et les forces gouvernementales et subit arrestations arbitraires, détentions illégales, exécutions extrajudiciaires, destructions de biens, violences sexuelles, disparitions forcées, enlèvements, intimidations, extorsions et recrutements forcés<sup>56</sup>. AP, citant AI, souligne que l'OLA comme les forces gouvernementales portent une responsabilité centrale dans ces violations<sup>57</sup>.

**Les forces gouvernementales sont accusées de graves violations des droits humains en Oromia, y compris torture, assassinats, bombardements indiscriminés et disparitions forcées. Ces violations sont devenues plus systématiques depuis l'état d'urgence de 2023.** Selon DIS, les informations soumises à la Commission des droits de l'homme de l'ONU établissent qu'il existe des éléments suffisants pour affirmer que les autorités régionales d'Oromia, ainsi que l'armée nationale éthiopienne (ENDF), se sont rendues coupables de graves violations des droits humains depuis le début du conflit, parmi lesquelles des arrestations arbitraires, des assassinats, des actes de torture et des violences sexuelles, ainsi que des atteintes aux libertés d'expression, d'association et de circulation, et des destructions de biens civils. Ces violations seraient devenues plus systématiques et généralisées après la proclamation de l'état d'urgence dans la région

<sup>53</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact B.

<sup>54</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

<sup>55</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.11-12.

<sup>56</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.20.

<sup>57</sup> AP, 2 février 2026, *op. cit.*

d'Amhara en août 2023<sup>58</sup>. Selon AP, des organisations de défense des droits humains indiquent que les bombardements indiscriminés par drones des forces gouvernementales, les exécutions sans procès et les disparitions forcées semblent caractériser la manière dont celles-ci mènent leur campagne de lutte contre l'insurrection<sup>59</sup>.

**L'OLA se rend également coupable de graves violations des droits humains, notamment des enlèvements contre rançon, des assassinats, des agressions sexuelles, de l'extorsion et des arrestations arbitraires.** Selon le MFA, l'OLA est responsable de nombreuses violations de droits humains, y compris des enlèvements contre rançon, de l'extorsion, des vols, des actes de vandalisme et de destruction, des arrestations arbitraires et des meurtres visant à obtenir de l'argent et à maintenir le contrôle<sup>60</sup>. Pour AP, les enquêteurs onusiens ont mis en cause l'OLA pour de graves violations des droits humains, incluant des assassinats, des agressions sexuelles et des prises d'otages<sup>61</sup>.

**Les autorités éthiopiennes restreignent l'accès à l'Oromia aux journalistes et observateurs des droits humains, maintenant le conflit dans une large opacité.** Selon DIS et AP, les autorités éthiopiennes restreignent l'accès des journalistes et défenseur·e·s des droits humains à l'Oromia, limitant fortement les informations disponibles depuis les zones de conflit<sup>62</sup>. *Amnesty* estime que ces restrictions, combinées à la répression accrue contre les journalistes et défenseur·e·s des droits humains, entravent fortement la documentation des violences contre les personnes civiles<sup>63</sup>. Le *UK Home Office* confirme que l'ampleur des violations, notamment les arrestations, détentions arbitraires et exécutions extrajudiciaires visant des membres ou sympathisant·e·s de l'OLF/OLA, reste difficile à évaluer en raison du manque d'informations fiables<sup>64</sup>. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, le gouvernement éthiopien n'a pas la capacité, ou la volonté, de recenser rigoureusement les violences commises, y compris contre les personnes civiles en Oromia<sup>65</sup>.

## 6.1 Exécutions extra-judiciaires

**Des exécutions extrajudiciaires généralisées sont commises par les forces gouvernementales, l'OLA et d'autres groupes armés, principalement en représailles à un soutien réel ou présumé à l'adversaire.** Selon la CGRS-CEDOCA, des exécutions extrajudiciaires de personnes civiles touchent toute la région de l'Oromia, mais surtout les zones de conflit. Cette source cite un rapport de l'EHRC de janvier 2025 où il est fait état d'exécutions extrajudiciaires généralisées. Il n'existe pas de chiffres précis, mais selon

<sup>58</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.14.

<sup>59</sup> AP, 2 février 2026, *op. cit.*

<sup>60</sup> MFA, 31 janvier 2024, *op. cit.*, p. 33.

<sup>61</sup> AP, 2 février 2026, *op. cit.*

<sup>62</sup> AP, 2 février 2026, *op. cit.*; DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.12.

<sup>63</sup> AI, 21 avril 2026; *op. cit.*

<sup>64</sup> UK Home Office, mars 2026, *op. cit.*, p.2.

<sup>65</sup> Bertelsmann Stiftung, 2026, *op. cit.*, p.30.

le chercheur consulté par la CGRS-CEDOCA, ces exécutions sont considérablement sous-déclarées. La plupart sont motivées par un soutien réel ou présumé à l'OLA, tandis que d'autres sont le résultat de vengeance, par exemple lorsque les forces de sécurité ont subi des pertes contre les insurgés. Outre les forces gouvernementales, ces exécutions sont également perpétrées par l'OLA et d'autres groupes armés<sup>66</sup>. Pour *Landinfo* également, les exécutions extrajudiciaires, qu'elles soient le fait des forces de sécurité régionales ou de l'OLA, constituent souvent des représailles menées après avoir subi des pertes lors d'affrontements armés<sup>67</sup>.

**L'OLA vise également les fonctionnaires locaux et les personnes soupçonnées de collaborer avec les autorités.** Selon la CGRS-CEDOCA, l'OLA s'en prend prioritairement aux représentant·e·s de l'administration locale, les contraignant souvent à démissionner et à quitter leur territoire. Le groupe prend également pour cible les personnes civiles présumées favorables au gouvernement ou aux autorités locales. La seule suspicion de collaboration avec les autorités peut suffire à exposer un individu à une exécution sommaire par l'OLA<sup>68</sup>.

## 6.2 Arrestations et détentions arbitraires

**Des dizaines de milliers de personnes sont détenues arbitrairement en Oromia, la simple suspicion de liens avec l'OLA suffisant à justifier une arrestation.** Selon la CGRS-CEDOCA, dans les zones où l'OLA est active, la plupart des arrestations visent des personnes accusées de liens avec ce groupe, avec un seuil de suspicion très bas. Aucun chiffre consolidé n'existe, toutefois, des sources citées par la CGRS-CEDOCA évoquent environ 50 000 détentions arbitraires en Oromia, dont 4000 dans la seule zone de Shewa-Ouest<sup>69</sup>. *Landinfo* estime que des milliers de personnes sont détenues pour des motifs liés à l'opposition politique, au soutien réel ou supposé à l'OLA ou à une opposition plus générale au gouvernement<sup>70</sup>. Sur la base d'ACLED, le *UK Home Office* recense pour 2024–2025 plus de 1910 arrestations en Oromia et à Addis-Abeba de personnes soupçonnées de liens avec l'OLF/OLA, y compris des proches<sup>71</sup>. Selon la *personne de contact A*, en 2026, les personnes soupçonnées de liens avec l'OLA ou l'OLF continuent d'être exposées à des arrestations et détentions arbitraires<sup>72</sup>.

**Les personnes détenues suspectées de liens avec l'OLA sont généralement maintenues quelques mois dans des lieux officieux et sans procès équitable.** Selon les informations de *Landinfo*, les personnes arrêtées pour soupçons de liens avec l'OLA sont

---

<sup>66</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.21.

<sup>67</sup> *Landinfo*, 24 février 2023, *op. cit.*, p.26-27.

<sup>68</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.21.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>70</sup> *Landinfo*, 24 février 2023, *op. cit.*, p.22.

<sup>71</sup> UK Home Office, mars 2026, *op. cit.*, p.2.

<sup>72</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 23 mai 2026 par la personne de contact A.

en général détenues pour une courte durée, comme deux à quatre mois<sup>73</sup>. Selon DIS, les personnes détenues se voient fréquemment refuser un procès équitable et sont maintenues dans des lieux de détention officiels car il y a trop peu de centres de détention officiels par rapport au nombre élevé de personnes détenues<sup>74</sup>. En novembre 2024, l'*Addis Standard*, cité par la CGRS-CEDOCA, a indiqué que plus de 130 personnes civiles étaient détenues depuis plus de sept mois au poste de police d'Obora pour des liens familiaux présumés avec des membres de l'OLA, mais aucun·e des prisonniers·ières n'avait comparu devant un juge<sup>75</sup>.

**Les arrestations pour liens présumés avec l'OLA sont devenues un outil de racket lucratif, n'importe qui pouvant être arbitrairement ciblé.** Selon la CGRS-CEDOCA, qui se réfère aux propos d'un expert, en raison de la corruption généralisée et de l'insécurité, les arrestations de personnes au motif que celles-ci auraient des liens avec l'OLA sont devenues une source de revenus pour les milices et les responsables locaux qui rackettent et arrêtent des personnes civiles au quotidien et exigent de l'argent en échange d'une libération. L'expert estime que cela conduit à une situation d'imprévisibilité et d'arbitraire et n'importe qui peut se retrouver dans le viseur des autorités<sup>76</sup>. Selon plusieurs sources consultées par *Landinfo*, dans les zones de rébellion active, où ont lieu la majorité des arrestations, celles-ci sont surtout effectuées par les autorités locales (milices locales de kebele ou forces de sécurité locales et régionales) qui disposent d'une grande latitude d'action et bénéficient d'une grande impunité. Ainsi, même des personnes civiles sans liens avec l'OLA peuvent être affectées<sup>77</sup>.

### 6.3 Enlèvements et disparitions forcées

**Les enlèvements contre rançon ont fortement augmenté en Oromia, impliquant à la fois l'OLA, des membres des forces de sécurité et des gangs criminels, brouillant la frontière entre lutte armée et criminalité.** Selon la CGRS-CEDOCA, l'Éthiopie connaît depuis quelques années une augmentation du nombre d'enlèvements contre rançon, et l'Oromia est la région la plus touchée<sup>78</sup>. DIS et *Freedom House* confirment que le nombre d'enlèvements contre rançon a augmenté en Oromia depuis juillet 2023 et en 2024. Un chercheur consulté par DIS estime que le conflit dure depuis si longtemps qu'une partie de la population en est venue à en tirer ses moyens de subsistance, estompant ainsi en Oromia la frontière entre combat armé à visée politique et criminalité à finalité lucrative, notamment les enlèvements contre rançon<sup>79</sup>. L'EHRC, citée par *Freedom House*, estime que ces enlèvements étaient attribuables à la fois à des gangs criminels et à des membres des forces de sécurité gouvernementales. Des victimes ont

<sup>73</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.25.

<sup>74</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.43.

<sup>75</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.19.

<sup>76</sup> Ibid., p.22.

<sup>77</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.21.

<sup>78</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.18.

<sup>79</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.41; *Freedom House*, 2025, *op. cit.*

en effet soutenu que des membres des forces de sécurité étaient impliqués et touchaient une part élevée des rançons<sup>80</sup>. Une enquête de l'EHRC menée entre juillet 2023 et octobre 2024 et citée par la CGRS-CEDOCA, a révélé l'existence d'un schéma d'extorsion financière impliquant des agent·e·s de sécurité. Les familles de personnes enlevées étaient contraintes de verser des pots-de-vin élevés pour la libération de prisonniers·ières<sup>81</sup>. Le MFA ajoute pour sa part que des victimes d'enlèvements de la part de l'OLA ont rapporté avoir été forcées de payer des sommes allant de 50 000 à dix millions de birrs, soit entre 243 et 48 000 francs suisses<sup>82</sup>, pour être libérées<sup>83</sup>.

## 6.4 Recrutement forcé

**Le recrutement forcé s'est intensifié depuis 2024, touchant même des mineurs, avec rançons et sanctions économiques à la clé.** La CGRS-CEDOCA rapporte, depuis 2024, une hausse du recrutement forcé en Oromia, notamment par des responsables locaux, forces de l'ordre et milices<sup>84</sup>. Selon l'*Organisation norvégienne pour les demandeurs d'asile* (NOAS), qui a commandité un rapport sur la situation à Oromia à un expert reconnu de la région<sup>85</sup>, des quotas de recrutement auraient été imposés localement, entraînant des arrestations arbitraires, y compris de mineurs, parfois très jeunes. Des familles auraient dû payer des rançons allant de 100 000 à 500 000 birrs, soit entre 487 et 2434 francs suisses, pour obtenir leur libération<sup>86</sup>. Selon la CGRS-CEDOCA, d'autres personnes auraient été privées d'engrais, de pesticides ou d'autres ressources en cas de refus de formation militaire<sup>87</sup>. Selon la *personne de contact B*, le recrutement forcé est surtout attribué au gouvernement, notamment dans l'ouest de l'Oromia, où des jeunes sont recruté·e·s dans les forces de défense et des adultes contraint·e·s de rejoindre les milices locales Kebele. À l'inverse, le recrutement forcé par l'OLA serait moins fréquent. Les jeunes rejoindraient plutôt l'OLA pour des raisons politiques, économiques et sociales, notamment le chômage, l'inflation et la répression étatique<sup>88</sup>. Pour la *personne de contact C*, les recrutements forcés signalés concernaient surtout l'armée nationale. L'adhésion aux milices locales serait plutôt motivée par des avantages matériels, notamment la possibilité de tirer profit d'abus contre la population dans un contexte économique difficile. Aucun cas de recrutement forcé au sein de l'OLA n'aurait été rapporté<sup>89</sup>.

<sup>80</sup> Freedom House, 2025, *op. cit.*

<sup>81</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.18.

<sup>82</sup> Selon le taux de change du 22 mai 2026.

<sup>83</sup> MFA, 31 janvier 2024, *op. cit.*, p. 34.

<sup>84</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.22.

<sup>85</sup> Le rapport a été rédigé par le professeur Terje Østebø, de l'Université de Floride: Source: Flyktning.net, Maintaining Control through Lawlessness: The Security and Human Rights Situation in Oromia, Ethiopia, 2025: <https://flyktning.net/ressurs/maintaining-control-through-lawlessness-security-and-human-rights-situation-oromia-ethiopia>.

<sup>86</sup> Norwegian Organization for Asylum Seekers (NOAS), Maintaining Control through Lawlessness: The Security and Human Rights Situation in Oromia, Ethiopia, 2025, p. 11, 44: <https://www.noas.no/wp-content/uploads/2025/01/The-Political-and-Security-Situation-in-Oromia-Final.pdf>.

<sup>87</sup> CGRS-CEDOCA, 14 mai 2025, *op. cit.*, p.22.

<sup>88</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact B.

<sup>89</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

## 6.5 Violences basées sur le genre

**Les violences sexuelles ont fortement augmenté en Oromia du fait du conflit. Elles sont commises par les forces de sécurité éthiopiennes et par l'OLA. Femmes déplacées et détenues particulièrement touchées.** Selon la CGRS-CEDOCA, qui cite le CICR, les violences sexuelles touchent les communautés affectées par le conflit en Oromia. Malgré l'absence de chiffres précis, le conflit aurait entraîné une forte hausse de ces violences<sup>90</sup>. NOAS partage ce constat et identifie comme groupes particulièrement exposés les ménages dirigés par des femmes, les jeunes filles célibataires vivant dans les camps de déplacé·e·s et les femmes détenues dans des centres informels<sup>91</sup>. Selon DIS, des forces de sécurité éthiopiennes, notamment l'ENDF, les forces spéciales régionales d'Oromia et la police d'Oromia, se sont rendues coupables de viols et d'autres violences sexuelles dans la région. Le MFA, citant une source confidentielle, indique que l'OLA et des groupes armés affiliés auraient également commis des viols<sup>92</sup>.

**Amnesty a documenté des viols collectifs et actes d'esclavage commis principalement par l'OLA contre des femmes et filles mineures, avec de lourdes conséquences sanitaires.** Dans un rapport de mars 2026, *Amnesty* documente des viols, viols collectifs et actes d'esclavage commis contre des femmes et filles dans les districts de Sayo et d'Anfillo, dans la zone de Kellem Wallaga. La majorité des survivantes interrogées étaient mineures au moment des faits. Neuf des dix cas documentés impliquaient des combattants de l'OLA, tandis qu'une survivante a déclaré avoir été abusée à la fois par un combattant de l'OLA et par un soldat de l'ENDF. *Amnesty* relève aussi des conséquences graves et durables sur la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'un accès limité aux soins en raison des représailles et de la stigmatisation<sup>93</sup>.

## 6.6 Violations de la liberté d'expression

**Le gouvernement éthiopien contrôle étroitement les médias publics et a renforcé la surveillance de la population depuis l'état d'urgence de 2023.** Selon DIS, la liberté d'expression est sévèrement restreinte. Des journalistes sont détenu·e·s, les plateformes médiatiques sont contrôlées ou censurées, et une « armée » numérique pro-gouvernementale cible les voix dissidentes. Les autorités recourent aussi à une surveillance numérique, physique et financière, notamment via le *Service national de renseignement et de sécurité* (NISS). L'EHRC, cité par DIS, souligne que les critères déclenchant cette surveillance restent flous. Des sources de DIS indiquent qu'elle vise notamment les

---

<sup>90</sup> Ibid., p.19.

<sup>91</sup> NOAS, 2025, *op. cit.*, p. 43.

<sup>92</sup> MFA, 31 janvier 2024, *op. cit.*, p. 34.

<sup>93</sup> AI, "No one came to my rescue", mars 2026, p.5-7: <https://www.ecoi.net/en/file/local/2137730/AFR2507742026ENGLISH.pdf>

campus universitaires, les professionnel·le·s de la santé, les enseignant·e·s et les personnes ayant une formation juridique<sup>94</sup>.

**Des réseaux d'informateurs locaux rendent quasi impossible la dissimulation d'activités politiques.** Selon *Landinfo*, qui cite DIS, la surveillance en Oromia repose surtout sur des réseaux locaux d'informateurs·trices et vise à entretenir la peur parmi la population. DIS confirme que les autorités recourent à des informateurs·trices ou à de simples citoyen·ne·s chargé·e·s de suivre les personnes suspectées<sup>95</sup>. Selon une source de DIS, il est très difficile pour une personne surveillée de dissimuler ses activités politiques, l'informateur·trice pouvant être un·e voisin·e<sup>96</sup>.

## 7 GROUPES À RISQUE

### 7.1 Personnes soupçonnées d'être membres de l'OLA

**Toute personne soupçonnée de liens avec l'OLA est exposée à l'arrestation, la détention et la torture, un simple soutien sur les réseaux sociaux pouvant suffire à déclencher des poursuites.** Les sources consultées par *Landinfo* estiment que les personnes ayant, ou étant accusées d'avoir, un lien avec l'OLA figurent parmi les plus exposées au risque d'arrestation et d'emprisonnement, surtout dans les zones où l'OLA est active, notamment dans l'ouest et le sud de l'Oromia. Selon *Landinfo*, les autorités fédérales surveillent en priorité les militant·e·s de haut rang et les responsables politiques, tandis que la classification de l'OLA comme organisation terroriste leur confère des pouvoirs élargis et entraîne des sanctions plus sévères<sup>97</sup>. DIS souligne que cette classification abaisse fortement le seuil de preuve requis pour procéder à des arrestations. Les membres réel·le·s ou présumé·e·s de l'OLA sont exposé·e·s à des mauvais traitements, à la détention et à la torture. Un simple soutien perçu, par exemple sur les réseaux sociaux, peut suffire à entraîner un risque élevé d'arrestation<sup>98</sup>. Selon la *personne de contact B*, en 2026, les personnes perçues comme liées à l'OLA continuent d'être particulièrement exposées à la violence, aux arrestations et à d'autres formes de répression par les forces de sécurité<sup>99</sup>. Selon la *personne de contact C*, c'est surtout dans les zones de conflit comme Wollega/Shoa que ce risque est le plus élevé. Toutefois, la corruption et l'impunité des milices, fonctionnaires et acteurs sécuritaires rendent le risque de plus en plus arbitraire. L'accusation de lien avec l'OLA serait souvent utilisée comme prétexte pour extorquer de l'argent<sup>100</sup>.

<sup>94</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.22.

<sup>95</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.19.

<sup>96</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.24.

<sup>97</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.11.

<sup>98</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.43.

<sup>99</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact B.

<sup>100</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

**Les autorités locales sont plus susceptibles de réprimer de manière indiscriminée les personnes vivant dans les zones où l'OLA est active.** Selon *Landinfo*, si les autorités fédérales concentrent principalement leur surveillance sur les figures politiques en vue et les individus soupçonnés de préparer des actes terroristes, les autorités locales adoptent quant à elles un comportement moins prévisible, en particulier dans les zones où une insurrection armée est active. Dans ces territoires, le seuil requis pour accuser quelqu'un de soutenir l'OLA paraît particulièrement bas. Les mesures de répression peuvent cibler des individus précis réputés hostiles au gouvernement, ou s'exercer de manière plus indiscriminée à l'encontre des populations locales, notamment lors d'opérations militaires dans des zones dont les habitant·e·s sont connu·e·s pour leur sympathie envers l'OLA<sup>101</sup>.

**Proches des personnes soupçonnées également visées.** Selon deux chercheurs consultés par DIS, les proches de membres réels ou supposés de l'OLA sont également exposés à des risques de mauvais traitements. Ce risque serait proportionnel au rang occupé, ou présumé, au sein de l'OLA. Ainsi, plus le poste est élevé, plus les membres de la famille sont en danger. À l'inverse, les proches d'un combattant de rang inférieur courraient moins le risque d'être arrêtés par les forces fédérales<sup>102</sup>.

**À Addis-Abeba, le risque lié à des liens avec l'OLA serait moindre pour les profils discrets, mais tout soutien public à l'OLA peut malgré tout entraîner une détention.** Selon *Landinfo*, le risque d'être accusé de liens avec l'OLA est moindre à Addis-Abeba, où l'OLA ne représente pas de menace militaire immédiate et où les autorités exercent un contrôle territorial. Les personnes surveillées localement en Oromia n'attirent donc pas nécessairement l'attention des autorités fédérales dans la capitale, surtout si elles n'ont pas un profil élevé. *Landinfo* relève toutefois que des partisan·e·s connu·e·s de l'OLA peuvent aussi être surveillé·e·s, voire arrêté·e·s, à Addis-Abeba<sup>103</sup>. DIS estime également que les Oromos militant pour la cause oromo y bénéficient d'une protection relative, tant qu'ils ne sont pas impliqués dans des activités illégales. En revanche, tout soutien public ou présumé à l'OLA peut être perçu comme une provocation grave et entraîner une détention<sup>104</sup>.

## 7.2 Personnes soupçonnées d'être membres de l'OLF

**Malgré la légalisation de l'OLF, ses membres resteraient exposés à des risques de ciblage arbitraire par les autorités, le gouvernement assimilant souvent le soutien à l'OLF à un soutien à l'OLA.** Selon DIS, bien que, depuis 2018, les autorités reconnaissent officiellement l'OLF comme un parti d'opposition légal, il subsiste encore un risque

<sup>101</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.4.

<sup>102</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.45.

<sup>103</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.27.

<sup>104</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.46-47.

que les autorités fédérales ciblent les membres de l'OLF et les personnes affiliées à ce mouvement. Un chercheur consulté par DIS estime que le ciblage des personnalités politiques est souvent arbitraire et qu'en conséquence, il est très difficile de prédire qui sera ciblé et pour quelles raisons. Selon deux sources consultées par DIS, les membres de rang inférieur de l'OLF ont plus de risques d'être tué·e·s ou enlevé·e·s que les membres de haut rang de l'OLF car les premiers ne bénéficient d'aucune protection et sont donc des cibles plus faciles<sup>105</sup>. Selon *Freedom House*, en avril 2024, le porte-parole de l'OLF, Bate Urgessa, critique du gouvernement fédéral a été tué par un agresseur inconnu en Oromia. L'OLF et la famille d'Urgessa ont accusé le gouvernement d'être responsable de sa mort<sup>106</sup>. Selon *Landinfo*, dans la mesure où il existe une incertitude quant à la réelle scission entre l'OLF et l'OLA, le gouvernement interprète souvent le soutien au parti politique OLF comme un soutien au groupe armé OLA<sup>107</sup>. Selon la *personne de contact B*, en 2026, les autorités, surtout au niveau local, continuent de ne pas clairement distinguer l'OLA de l'OLF, ce qui rend les soutiens présumés de l'OLF aussi vulnérables que ceux de l'OLA<sup>108</sup>. Selon la *personne de contact C*, bien que les personnes officiellement affiliées à l'OLF ne soient pas persécutées, très peu oseraient déclarer ouvertement leur appartenance au parti, car cela pourrait facilement servir de prétexte pour les accuser d'être liés à l'OLA<sup>109</sup>.

**Proches des personnes soupçonnées également visées.** D'après un chercheur interrogé par le DIS, le simple fait pour les proches de membres de l'OLF d'évoquer les violences dont ont été victimes leur conjoint, leurs frères et sœurs ou leurs enfants, ou d'exprimer publiquement leur point de vue, suffit à les exposer eux-mêmes à un danger<sup>110</sup>.

### 7.3 Personnes soupçonnées de soutenir les forces de sécurité du gouvernement

**L'OLA vise les personnes civiles suspectées de collaborer avec le gouvernement éthiopien.** Selon la *personne de contact B*, l'OLA s'en prend aux personnes civiles liées aux forces de sécurité de l'État. Elle cible par exemple directement les proches des milices locales Kebele et les personnes qu'elle accuse d'être des informateurs·trices du gouvernement. L'OLA a également commencé récemment à s'en prendre aux proches des anciens combattants de l'OLA qui sont retournés dans leurs communautés à la suite de l'accord conclu avec le gouvernement en décembre 2024<sup>111</sup>. La *personne de contact C* confirme, qu'en 2026, des combattants de l'OLA continuent de s'en prendre aux personnes civiles que l'OLA soupçonne de coopérer avec le gouvernement<sup>112</sup>.

<sup>105</sup> Ibid., p.47.

<sup>106</sup> Freedom House, 2025, *op. cit.*

<sup>107</sup> Landinfo, 24 février 2023, *op. cit.*, p.23.

<sup>108</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact B.

<sup>109</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

<sup>110</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.45.

<sup>111</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact B.

<sup>112</sup> Courriel envoyé à l'OSAR le 27 mai 2026 par la personne de contact C.

## 7.4 Les journalistes

**Journalistes régulièrement visés par des arrestations arbitraires, détentions au secret et retraits d'accréditations, particulièrement depuis 2025.** Selon *Amnesty*, les violations de la liberté d'expression et les attaques contre les journalistes se sont intensifiées en Éthiopie. Des journalistes sont régulièrement enlevé·e·s par des agents en civil ou masqués, détenu·e·s au secret et privé·e·s de contact avec leurs proches ou avocat·e·s<sup>113</sup>. DIS indique que le nombre de journalistes détenu·e·s pour leurs opinions politiques augmente. En mai 2024, une organisation consultée recensait au moins 11 journalistes emprisonné·e·s, tandis que le HCDH faisait état d'au moins 12 journalistes hommes arrêtés depuis l'état d'urgence<sup>114</sup>. Selon HRW et *Amnesty*, la pression s'est encore accrue depuis 2025, avec des arrestations arbitraires, des retraits d'accréditations et des détentions au secret pouvant durer jusqu'à 12 jours<sup>115</sup>. DIS souligne que le risque dépend notamment de la visibilité publique des journalistes et de la menace que les autorités leur attribuent<sup>116</sup>.

## 7.5 Défenseur·e·s des droits humains et militant·e·s

**Les défenseur·e·s des droits humains et la société civile sont parmi les plus ciblé·e·s en Éthiopie, victimes d'arrestations arbitraires, de torture et de harcèlement dans un espace civique fortement rétréci.** Selon la *Fédération internationale pour les droits humains* (FIDH) et l'*Organisation mondiale contre la torture* (OMCT), les défenseur·e·s des droits humains et les organisations de la société civile comptent parmi les groupes les plus ciblés en Éthiopie. Ces personnes sont victimes d'enlèvements, de détentions arbitraires, de détention au secret, de mauvais traitements, de torture, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et d'exil forcé<sup>117</sup>. *Amnesty* constate également un fort rétrécissement de l'espace civique, notamment par la surveillance illégale et le harcèlement des défenseur·e·s et militant·e·s<sup>118</sup>. En mars 2026, le HRC a aussi dénoncé les intimidations, le harcèlement persistant, les arrestations et détentions arbitraires visant ces personnes<sup>119</sup>. Selon DIS, ces menaces limitent gravement leur capacité à travailler, surveiller et documenter les violations des droits humains<sup>120</sup>.

<sup>113</sup> AI, 21 avril 2026, *op. cit.*

<sup>114</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.19.

<sup>115</sup> HRW, Ethiopia Shuttlers Key News Outlet, 25 février 2026: <https://www.hrw.org/news/2026/02/25/ethiopia-shuttlers-key-news-outlet> ; AI, 21 avril 2026, *op. cit.*

<sup>116</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.93.

<sup>117</sup> Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) & Organisation mondiale contre la torture (OMCT), décembre 2025, p.6 : <https://www.omct.org/site-resources/files/Obsreport-Ethiopia'sHRDsUnderAttack-101225.pdf>

<sup>118</sup> AI, 21 avril 2026, *op. cit.*

<sup>119</sup> Human Rights Council (HRC), HRC61 - Joint Statement on the human rights situation in Ethiopia, 2 mars 2026: [https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/hrc61-joint-statement-human-rights-situation-ethiopia\\_en?s=62](https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/hrc61-joint-statement-human-rights-situation-ethiopia_en?s=62)

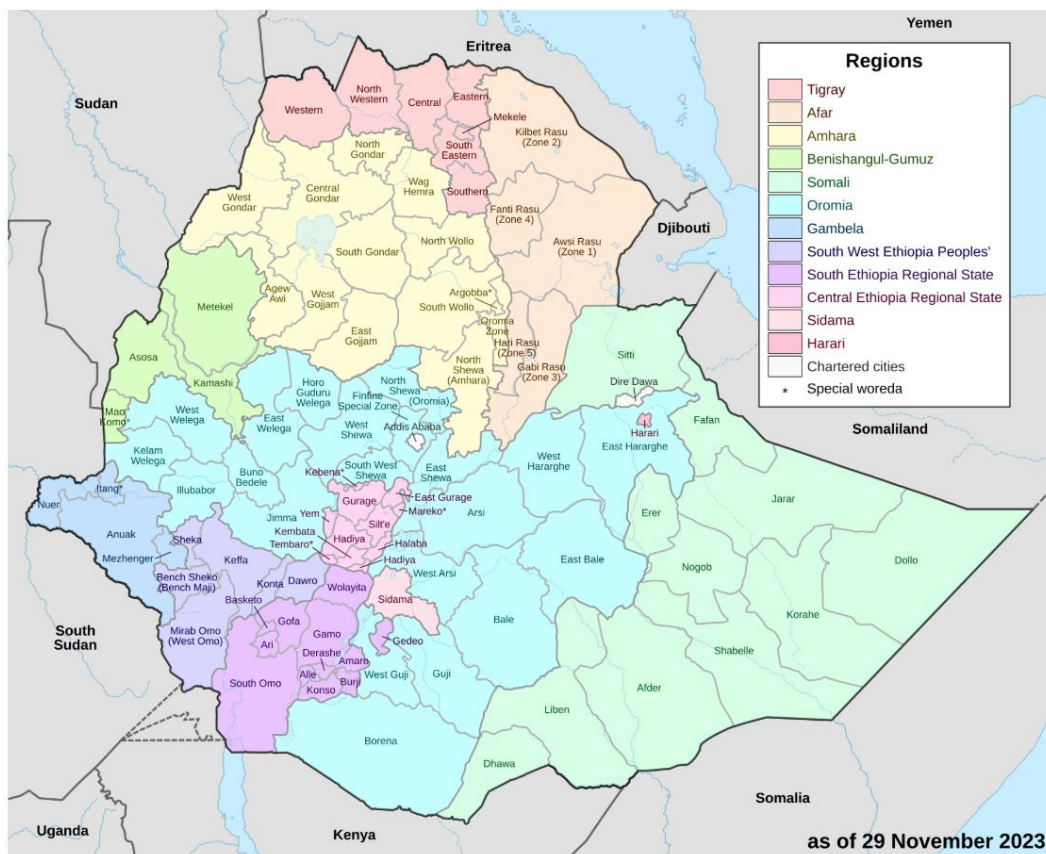
<sup>120</sup> DIS, octobre 2024, *op. cit.*, p.19.

## 7.6 Femmes et filles

Les femmes et filles subissent des violences sexuelles et de genre, sans accès à la justice ni à des réparations. Selon Amnesty, dans les zones de conflit armé, les femmes et les filles ont continué de subir des violences à caractère sexuel. Les survivantes de ces actes n'ont bénéficié d'aucune mesure visant à leur garantir justice ou réparation. Par ailleurs, au-delà des zones directement touchées par les combats, les violences fondées sur le genre se sont intensifiées, en raison de la dégradation de l'état de droit qu'a entraînée la durée prolongée du conflit<sup>121</sup>.

# 8 ANNEXE

Carte:



Source: Wikipedia, Zone and regions (administrative places) of Ethiopia, novembre 2023

<sup>121</sup> AI, 21 avril 2026, *op. cit.*

En tant que principale organisation d'aide aux personnes réfugiées en Suisse et faïtière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans les domaines de l'exil et de l'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour une Suisse qui accueille les personnes réfugiées, les protège efficacement, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. Dans sa fonction, l'OSAR renforce et défend les intérêts et les droits des personnes bénéficiant d'une protection et favorise la compréhension de leurs conditions de vie. Grâce à son expertise avérée, elle marque le discours public et exerce une influence sur les conditions sociales et politiques.

D'autres publications de l'OSAR sont disponibles sur le site:

[www.osar.ch/publications](http://www.osar.ch/publications)

La newsletter de l'OSAR, qui paraît régulièrement, vous informe des nouvelles publications. Inscription à l'adresse:

[www.osar.ch/newsletter](http://www.osar.ch/newsletter)

## **Mentions légales**

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Courriel : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)

Site web : [www.osar.ch](http://www.osar.ch)

IBAN : CH92 0900 0000 3000 1085 7

Version disponible en français, allemand et italien

COPYRIGHT

© 2026 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source